



Mairie de LANOBRE  
(Cantal)

***Compte rendu du  
Conseil Municipal du  
Vendredi 15 juin 2020 à 20 h 00***

Le vendredi quinze juin deux mille vingt à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Pascal LORENZO, Maire.

**Présents :** Pascal LORENZO – Brigitte CLAUDEL – Philippe VIALLEIX – Johane GRANDSEIGNE – Dominique VOLPE – Sylvie SERRE – Anthony SANTOS – Gwenaël DELMAS – Fabien VALLET – Sabine EGAL – André DOUBLEIN – Virginie BRUGIERE – Gustave GOUVEIA - GAY Patricia – Didier LARROUCAU

### **Ordre du jour :**

1. Adoption procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 :

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 23 mai 2020 est adopté par le Conseil municipal.

2. Mise en place des commissions municipales :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au renouvellement des assemblées délibérantes, il convient de délibérer sur la composition des commissions municipales.

La composition des commissions municipales est arrêtée comme suit :

Président de droit de chacune des commissions : Pascal LORENZO, Maire

**Commission des finances :**

Vice-Présidente : Brigitte CLAUDEL

Membres :

GRANDSEIGNE Johanne, SERRE Sylvie, VOLPE Dominique,  
GOUVEIA Gustave, LARROUCAU Didier

**Commission éducation scolaire - Petite enfance :**

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Johane GRANDSEIGNE

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Sylvie SERRE

Membres :

BRUGIERE Virginie, EGAL Sabine, DELMAS Gwenaël, VALLET Fabien  
GAY Patricia, LARROUCAU Didier

**Commission communication – Culture - Association – Animation :**

Vice-Présidente : Brigitte CLAUDEL

Membres :

BRUGIERE Virginie, DELMAS Gwenaël, SERRE Sylvie, VALLET Fabien  
GOUVEIA Gustave, LARROUCAU Didier

**Commission des travaux :**

Vice-Président : Dominique VOLPE

Membres :

DOUBLEIN André, SANTOS Anthony, VIALLEIX Philippe, VALLET Fabien  
GOUVEIA Gustave, LARROUCAU Didier

**Commission Bâtiments – Urbanisme – Patrimoine :**

1<sup>ère</sup> Vice-Président : Philippe VIALLEIX

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Anthony SANTOS

Membres :

DOUBLEIN André, VALLET Fabien, VOLPE Dominique  
GAY Patricia, LARROUCAU Didier

**Commission développement économique :**

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Johane GRANDSEIGNE

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Sylvie SERRE

Membres :

DOUBLEIN André, VALLET Fabien, VOLPE Dominique  
GOUVEIA Gustave, LARROUCAU Didier

**Commission d'attribution des marchés publics :**

Président : Pascal LORENZO

Membres titulaires:

VOLPE Dominique, VIALLEIX Philippe, GOUVEIA Gustave

Membres suppléants

SANTOS Anthony, VALLET Fabien, LARROUCAU Didier

### 3. Désignation des membres élus au du conseil d'administration du CCAS :

Suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les **articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés** exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus.

Le Conseil Municipal décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 4. Le nombre de membres extérieurs est fixé à également fixé à 4.

Considérant les appels à candidature et après avoir délibéré, conformément à **l'article R. 123-8 susvisé**, le Conseil municipal, élit en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

- Mme CLAUDEL Brigitte
- Mme GRANDSEIGNE Johane
- M. VOLPE Dominique
- M. GOUVEIA Gustave

Il est rappelé que les membres extérieurs sont désignés par arrêté du Maire. Il s'agit des personnes suivantes :

- Mme Sylvie BARGY
- Marianne DUPONT-MANOUX
- Murielle JUILLARD
- Martine MASSIAS

### 4. Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de la Haute-Artense :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les pouvoirs des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Artense sont expirés et qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux délégués.

Il rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral portant création du syndicat, cette délégation comprend deux délégués titulaires pour la commune.

Sont désignés pour faire partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Artense en qualité de délégués titulaires :

- M. Philippe VIALLEIX
- M. Dominique VOLPE.

5. Désignation des délégués au Parc Naturel des Volcans d'Auvergne;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des représentants au Comité Syndical du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne.

Il précise que la nouvelle charte en date du 19 juin 2013 suivie des nouveaux statuts adoptés le 4 juillet 2014 prévoit la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses 2 délégués.

- M. Philippe VIALLEIX en qualité de délégué titulaire
- Mme Brigitte CLAUDEL en qualité de déléguée suppléante

6. Fixation des indemnités des élus ;

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants (taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23 du code général des collectivités territoriales) :

- Maire : 45.408 %.
- 1er, 2e, 3e et 4e Adjoints : 17.424 %.
- 2 Conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 5.15 %.
- 5 Conseillers municipaux : 1.03 %

Il est précisé que le montant alloué au maire et aux adjoints est diminuée afin permettre d'octroyer une indemnité aux conseillers municipaux titulaires ou non d'une délégation.

7. Projet de création d'une aire de retournement au village du Monteil ;

Monsieur le Maire présente un projet de création d'une aire de retournement au village du Monteil consécutivement à des difficultés d'accès des véhicules de secours et de ramassages des ordures ménagères.

Afin de pallier à ce problème il est envisagé d'une part de décaler un mur de pierres sèches et d'autre part de créer une aire de retournement. Cette dernière action nécessitera un échange de terrain entre la commune et un riverain. Une proposition lui sera faite en ce sens.

Avant de valider définitivement ce projet par délibération, une réunion est projetée sur le terrain.

## 8. Audit financier sur comptes communaux

Un audit financier sur les comptes communaux sera conduit dans les prochaines semaines pour une présentation des rapports fin septembre. Cet audit permettra de porter un éclairage sur la situation financière de la commune ainsi que sur la valeur des biens communaux qu'ils soient loués ou non.

Des devis seront demandés en ce sens et présenté à l'assemblée lors de la prochaine séance.

## 9. Fixation des conditions de location du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux du logement situé au-dessus de la mairie sont terminés. En conséquence, la location de ce bien peut être envisagée.

Il revient au conseil municipal de fixer le montant du loyer et de définir les modalités de location.

M. le Maire souligne que ce logement comme l'ensemble des logements communaux doit répondre à une attribution transparente et cohérente en fonction des exigences sociales.

Par ailleurs, M. le Maire précise que l'octroi d'un logement doit tenir compte des ordres de priorité mentionnés dans un registre d'attente.

L'assemblée décide :

- De fixer le montant du loyer du logement de la mairie à 410.00 € charges comprises (eau) et avec caution obligatoire,
- De définir les modalités d'attribution de l'ensemble des logements communaux comme suit :
  - Affichage de l'offre de location en mairie et sur site de la collectivité,
  - Priorité par nécessité d'ordre sociale,
  - Priorité établie en fonction d'une liste d'attente,
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de location avec le preneur.

## 10. Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes Sumène-Artense au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal pour l'option 2;

La Communauté de communes Sumène-Artense a décidé par délibération en date du 20 février 2020 d'adhérer au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

La présente adhésion porte sur la compétence « Eclairage public » pour l'option 2 qui transférerait la compétence complémentaire : maintenance et entretien de l'éclairage public concernant exclusivement les sites du domaine et des équipements communautaires.

Il revient aux communes membres de la CCSA d'approuver ou non l'adhésion de la Communauté de communes Sumène-Artense au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de communes Sumène-Artense au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal pour l'option 2 telle que présentée ci-dessus.

#### 15. Questions diverses :

##### - Benne des déchets verts :

Il a été constaté des incivilités liées à l'utilisation de la benne destinée à accueillir des déchets verts : présence de débris divers tels que papiers, pneus, batteries... M. le Maire a pris un arrêté dès sa prise de fonction interdisant ces dépôts sauvages et autorisant des poursuites pénales à l'encontre des auteurs de ces délits.

Afin de remédier définitivement à ces méfaits, la pose de système de vidéo-surveillance est envisagée.

Ce système sera élargi aux lieux publics où les incivilités demeurent récurrentes.

##### - Recrutement directeur de l'EHPAD, *La Résidence de l'Artense* :

Le recrutement du directeur est en cours et devrait aboutir rapidement. Ce recrutement coïncidera avec la volonté du nouveau Conseil d'administration du CCAS de lancer une gérance efficiente de l'EHPAD.

##### - Règlement intérieur du Conseil municipal

La loi prévoit la rédaction d'un règlement intérieur du Conseil municipal à compter de ce mandat pour les communes de notre strate. Ce règlement sera donc présenté au Conseil municipal pour adoption. Il permettra de définir les droits et obligations de chacun au sein de l'instance délibérative.

\*\*\*\*\*